

## « L'inclusion est plus facile »



Mathieu, enfant en situation de handicap, et ses parents bénéficient des services du Pari 86.  
© (Photo Anthony Boutin)

### **Marie Metayer-Derache est animatrice et maman de Mathieu, en situation de handicap, accompagné par le Pari 86. Une aide gratuite et essentielle d'après elle.**

« Ils m'ont aidée à mettre en lumière Mathieu. » Marie Metayer-Derache est animatrice d'activités sur le temps périscolaire et en accueil de loisirs, et maman d'un enfant en situation de handicap. Depuis l'âge de 3 ans, Mathieu est accompagné en accueil de loisirs par Claire Pironnet et Elvis Slowinski, référents handicap au Pôle d'appui et de ressources à l'inclusion (Pari 86). Une structure dont les services gratuits sont une opportunité à saisir pour les familles et écoles, d'après Marie Metayer-Derache.

#### **Accompagner et nuancer « l'étiquette handicapé »**

« J'ai rencontré Claire Pironnet pour la première fois chez l'assistante maternelle de Mathieu, où elle intervenait auprès d'un enfant autiste. » Son fils souffrait d'un trouble de l'oralité. « Je l'ai sollicitée en 2021, lorsque Mathieu, en petite section avait des difficultés à l'école. »

Un regard bienveillant qui a valorisé la famille et la place de l'enfant, chez ces habitants de Saint-Martin-la-Pallu. En particulier grâce à la présence du Pari 86 lors des rendez-vous « ESS » à l'école (équipe de suivi de scolarisation), à la création d'un « passeport » partagé pour mieux connaître et communiquer avec Mathieu, mais aussi à la présence d'un référent handicap lors des temps d'accueil de loisirs. Une aide pour s'offrir un temps de répit familial, conserver son emploi, nuancer « l'étiquette handicapé » collée par le milieu scolaire ordinaire et permettre à l'enfant d'accéder aux droits communs. « Il n'y a pas beaucoup de départements en France qui ont une politique inclusive aussi proactive », souligne Claire Pironnet.

« On a passé un cap, pense Marie Metayer-Derache. Vingt ans plus tôt, le handicap, c'était tabou, on le cachait, on en avait honte. Aujourd'hui, ce n'est pas encore une normalité, mais l'inclusion est plus facile. » Les échanges avec les référents ont déculpabilisé la famille, qui a relativisé et mis le déni de côté. « Des familles gardent l'enfant à la maison face à un refus de place ou d'encadrement. » Hors de question d'abandonner l'école et l'accueil de loisirs pour Mathieu : ce sont des lieux qui favorisent la sociabilisation et le développement de l'autonomie.

« J'ai toujours essayé de concilier tout, mais c'est une gymnastique et une fatigue. »

#### **« Je vois que ça le fait grandir »**

Elle se réjouit du lancement de la mission périscolaire du Pari 86 et rêve d'un accueil de loisirs

sous la forme d'une « maison de l'inclusion. » La route est encore longue pour la famille, entre parcours au CMPP (centre médico-psycho-pédagogique), ESS et dossiers à remplir pour la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) afin de financer une AESH. Elle sait désormais comment se renseigner, rédiger des courriers, trouver des financements, des partenaires, grâce au Pari et à l'APV 86 (As-sistance au parcours de vie). Avec, en ligne de mire, le bonheur de Mathieu : « Je vois que ça le fait grandir. »

#### **Noémie Chevalier**

Pôle d'appui et de ressources à l'inclusion (Pari 86), 15, allée de la Providence, à Poitiers. Ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Renseignements sur place, par courriel via [pari86@pep86.fr](mailto:pari86@pep86.fr) ou par téléphone au 06.29.94.71.03.

# Les référents handicap du Pari 86, les représentants des PEP 86 et de la Caf de la Vienne réunis à Biard, vendredi 5 décembre 2025.



Les référents handicap du Pari 86, les représentants des PEP 86 et de la Caf de la Vienne réunis à Biard, vendredi 5 décembre 2025.

© (Photo NR-CP, Noémie Chevalier)

Près de quatre cents enfants en situation de handicap accompagnés en 2025. Soit 3,5 fois plus qu'à la création du Pôle d'appui et de ressources à l'inclusion (Pari 86) en 2019, d'après tous les acteurs réunis dans les locaux des PEP 86 à Biard, vendredi 5 décembre 2025. Depuis le mois d'octobre, une troisième référente a été recrutée pour pérenniser le développement de l'inclusion, au sein des structures de petite enfance, accueils de loisirs et jeunesse.

« À partir du moment où l'enfant est en difficulté, met en difficulté le collectif et l'équipe, on peut agir, intervenir, voire renforcer les équipes », explique Claire Pironnet, référente.

## Une mission périscolaire est lancée

« Depuis plusieurs années, on échange avec les représentants de la Caf pour élargir les activités du Pari 86 à la période périscolaire, expose Brigitte Montels, présidente des PEP 86. 714XJFY`tuVWYJ`Xi`a`Urh`YhXi`gcJfzUJbg]ei`Y`Ya`JX]Uj`YVU`VWbHbY`"@"`dD`Y`gY`XAd`c]YfU`XAg`&\$&`Yb`XY`c`fg`XYg`ja`JhYg`XY`U`WAW`YZXi`WbhfY`XY`c]gJfg`"8Ubg`UJ]`Y`XY`Dc]hYfgz;`fUbX`Dc]hYfg`fKcbhd`fcj`YbUJYbh-`(`i`XYg`demandes en 2025) et Grand Châtellerault.

L'objectif ? Soulager les parents qui doivent se déplacer ou cesser de travailler, pour s'occuper de leur enfant à ce moment-là.

Et favoriser le vivre-ensemble. « En général, quand l'enfant explose, c'est sur le temps de cantine, parce qu'il s'est contenu toute la matinée à l'école » note Claire Pironnet. Elle ajoute : « Si un enfant autiste monte en crise et a besoin de s'isoler, quand on est un adulte pour quatorze enfants, ce n'est pas possible de s'occuper de tous. »

## 190 écoles concernées, 180.000 € alloués

Le budget global annuel de 180.000 € est financé par la Ville de Poitiers, Grand Poitiers, Grand Châtellerault, et par la Caisse d'allocations familiales de la Vienne. Sur analyse des référents, la Caf peut également financer une aide au renfort directement aux gestionnaires de structure.

Omar Mbaye, son président départemental, a rappelé que le troisième poste de référent créé a porté le financement de la Caf à 90.000€ pour le fonctionnement du Pari. D'après Olivier Taulé, directeur général des PEP 86, « on va pouvoir intervenir sur 190 écoles, un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà engagées ou vont émerger dès 2026 ».

Tous les types de pathologies et de handicap peuvent bénéficier de ce dispositif. Celui-ci est intégré dans la Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 du Pari élaborée par les PEP 86, la Caf, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES), le conseil départemental, la Mutualité sociale agricole Poitou, la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et Grand Châtellerault. « Être un expert de l'enfant et pas du handicap », partir de ses besoins plutôt que d'un diagnostic, c'est la devise des trois référents handicap.